

Attendu que la Cité de Montréal a déjà dépensé beaucoup d'argent pour embellir cet espace de terrain, et que c'est le seul endroit dans la partie Est de Montréal qui a une étendue assez considérable pour faire un parc public digne de ce nom.

Attendu que ce parc est entouré d'une population nombreuse qui devient de plus en plus dense;

Attendu que dans l'humble opinion des membres de cette Commission l'établissement d'une école militaire à cet endroit détruirait l'aspect d'un parc qui, lorsque tous les travaux d'améliorations seront complétés, fera l'admiration des étrangers et sera l'orgueil des citoyens de Montréal;

Attendu que les citoyens ont orné les alentours du parc en question d'une bordure de jolies résidences privées, dans l'espérance qu'il serait maintenu et conservé à perpétuité comme parc public;

Attendu que l'établissement d'une école militaire sur ledit parc lèserait une foule d'intérêts légitimes et détruirait irrémédiablement l'utilité incontestable de ce parc.

Pour toutes ces considérations et pour plusieurs autres qu'il serait trop long d'énumérer dans ce rapport, votre Commission supplie le gouvernement fédéral de ne pas construire l'école militaire sur le parc LaFontaine et lui offre d'échanger ledit parc pour le terrain connu sous le nom de Ferme Shakespeare, faisant partie du parc Mont-Royal, situé sur le chemin de la Côte-des-Neiges.

Elle recommande de plus qu'une sous-commission composée de messieurs les échevins Robillard, Nelson, Lavallée, L.-A. Lapointe et Carter soit nommée pour arrêter les détails de cet échange avec les autorités fédérales.

Votre Commission recommande en outre qu'au cas où ladite Ferme Shakespeare ne serait pas acceptée par les autorités militaires, ladite sous-commission soit autorisée à échanger l'école militaire que ladite sous-commission soit autorisée à s'enquérir des conditions auxquelles le gouvernement fédéral consentirait à renoncer à ses droits sur le parc LaFontaine.

Le tout respectueusement soumis,

(Signé) C. ROBILLARD,
J.-O. RICARD,
W.-J. PROULX,
F.-E. NELSON.

CHAMBRE DE LA COMMISSION,
HÔTEL DE VILLE,

Montréal, 10 janvier, 1905.

* * *

M. l'échevin ROBILLARD, appuyé par M. l'échevin NELSON,

Propose: Que ledit rapport soit reçu et adopté.
M. l'échevin SADLER, appuyé par M. l'échevin ROBERTSON, propose en

Amendement: Que ledit rapport soit amendé par le retranchement des trois derniers paragraphes et le remplacement desdits paragraphes par le suivant:

"Pour toutes ces considérations et pour plusieurs autres qu'il serait trop long d'énumérer dans ce rapport, votre Commission supplie le gouvernement fédéral de ne pas construire l'école militaire sur le parc LaFontaine, et elle recommande qu'une sous-commission, composée de MM. les échevins Robillard, Lavallée, Nelson, Carter, L.-A. Lapointe, Sadler, Bastien et DeSerres, soit nommée pour s'assurer à quelles conditions le gouvernement fédéral consentirait à renoncer à ses droits sur le parc LaFontaine."

Ledit amendement étant mis aux voix, il est affirmatif, et il est

Résolu: En conséquence.

22. De la Commission des Parcs et Traverses à l'effet d'autoriser une sous-commission à traiter avec le gouvernement fédéral la question de l'abandon de l'île Sainte-Hélène.

Sur proposition de M. l'échevin ROBILLARD, appuyé par M. l'échevin NELSON, il est

Résolu: Que ledit rapport soit reçu et adopté.

ORDRE DU JOUR

23. Etant lu l'ordre du jour pour les deuxième et troisième lectures d'un règlement, amendement le règlement No 74 re boutiques de barbiers.

Et un débat s'engageant,

Sur proposition de M. l'échevin COUTURE, appuyé par M. l'échevin DAGENAIS, il est

Résolu: Que ledit règlement soit biffé de l'ordre du jour.

Whereas the City of Montreal has already expended large sums of money to embellish that stretch of land, and it is the only place in the Eastern section of Montreal having a sufficient area to make a public park worthy of that name;

Whereas this park is surrounded with a large population, which is steadily increasing;

Whereas in the humble opinion of the members of this Committee, the establishment of a military school on such site would disfigure the aspect of a park, which, when the improvements are completed, will be admired by strangers, and which the citizens of Montreal will have reason to be proud of;

Whereas the citizens have ornamented the surroundings of the park in question with a row of fine private residences, in the hope that it would be maintained for ever as a public park;

Whereas the establishment of a military school on said park would harm numerous legitimate interests and would destroy the incontestable usefulness thereof;

For all the above considerations and many others which it would be too long to enumerate in this report, your Committee prays the Dominion Government not to erect the military school on Park LaFontaine, and offer the said Government to exchange said park for the land known as Shakespeare Farm, forming part of Mount-Royal park, situated on Côte-des-Neiges road.

They further recommend that a sub-committee, composed of Ald. Robillard, Nelson, Lavallée, L. A. Lapointe and Carter, be appointed to fix the details of such exchange with the federal authorities.

Your Committee also recommend that, in the event of said Shakespeare Farm not being accepted by the military authorities, as a site for the erection of the military school, the said sub-committee be authorized to ascertain upon what conditions the Dominion Government would be willing to waive its rights on LaFontaine park.

The whole respectfully submitted,

(Signed) C. ROBILLARD,
J. O. RICARD,
W. J. PROULX,
F. E. NELSON.

COMMITTEE ROOM,
CITY HALL,

Montreal, January 10th. 1905.

* * *

Ald. ROBILLARD, seconded by Ald. NELSON

Moved: That said report be received and adopted,

And a debate arising,

Ald. SADLER, seconded by Ald. ROBERTSON, moved in

Amendment: That said report be amended by striking therefrom the 3 last paragraphs and replacing the same by the following:

"For all the above considerations and many other which it would be too long to enumerate in this report your Committee pray the Dominion Government, not to erect the military school on park LaFontaine, and they recommend that a sub-committee composed of Ald Robillard, Lavallée, Nelson, Carter, L. A. Lapointe, Sadler, Bastien and DeSerres be appointed to ascertain upon what conditions the Dominion Government would be willing to waive its rights on LaFontaine park."

Said amendment being put, it was carried and

Resolved: Accordingly.

22. From Parks and Ferries Committee to authorize sub-committee to negotiate with the federal government for the transfer of St. Helen's Island.

On motion of Ald. ROBILLARD, seconded by Ald. NELSON, it was

Resolved: That said report be received and adopted.

ORDER OF THE DAY.

23. The order of the day being read for the 2nd and 3rd reading of a by-law to amend by-law No. 74 re barber shops,

And a debate arising,

On motion of Ald. COUTURE, seconded by Ald. DAGENAIS, it was

Resolved: That the same be struck from the order of the day.